



Moteurs RENAULT • L'UFC-Que Choisir met en demeure les constructeurs Renault, Dacia, Nissan et Mercedes

Publié le : 24/05/2019

L'UFC-Que Choisir alerte les consommateurs propriétaires de véhicules Renault, Dacia, Nissan et Mercedes équipés d'un moteur essence 1.2 TCe et 1.2 DIG-t (série Euro 5 de type H5) d'un grave défaut dont peut être atteint leur véhicule. Elle dénonce le silence assourdissant de Renault, constructeur et fournisseur de ces moteurs, et met en demeure, ce jour, les marques Renault, Dacia, Nissan et Mercedes . Les consommateurs victimes de ce vice de fabrication ont droit à la prise en charge des réparations.



Les moteurs Renault 1.2 (type H5FT), fabriqués entre le 1er octobre 2012 et le 20 juillet 2016 présentent la même anomalie : une surconsommation d'huile pouvant entraîner une dégradation des soupapes d'échappement et aboutir à une casse moteur. En France, plus de 400.000 véhicules sont concernés. Ce défaut a également été identifié dans d'autres pays européens.

Cette anomalie est connue de Renault. Des documents émanant de « direction qualité et satisfaction client » reconnaît l'existence de ce vice de fabrication. Une note technique sur le sujet, mise à jour en 2018, a été diffusée dans le réseau de concessionnaires et garagistes de la marque. Mais Renault se garde d'en informer les consommateurs. Pourtant, une casse moteur peut entraîner une facture de près de 10000€ avec une prise en charge aléatoire par la marque.

Contactée par notre association, Renault minimise le nombre de litiges.

C'est pourquoi l'UFC Que Choisir dans sa mise en demeure, exige des 4 constructeurs concernés :

- de procéder à un rappel de **tous les véhicules concernés** non encore identifiés afin de procéder aux interventions nécessaires.
- de prendre en charge ou rembourser l'intégralité des frais de réparation des propriétaires victimes de pannes causées par ce vice de fabrication.

Pour épauler les consommateurs dans leurs démarches, l'UFC-Que Choisir met à la disposition des consommateurs une **Foire aux questions** ainsi qu'un **modèle de courrier**.